

## 2<sup>er</sup>AVIS DE MISE EN DEMEURE

### 1) Identification des parties :

- Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mr **AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia.
- Partenaire contractant Entreprise : **EDRA ADGHAR ATHMANE** représentée par son gérant Mr **ADGHAR ATHMANE**, sis à : **TAZAGHART RN 24 AZEFOUNE (W) BEJAIA** .

### 2) Identification de l'opération

- Contrat : **N°05 /22 DU 09/08 /2022).**
- Projet : **EL HAD MSAN SAI/ELDN06 (TRAVAUX CANALISATION).**
- ODS de démarrage des travaux N° **68/24 du 20/02/2024, Délai : 50 jours.**
- Date d'ouverture le **26/02/2024.**

### 3) 2<sup>ere</sup> mise en demeure :

#### • **Objet de la mise en demeure :**

1. Abondant des travaux sur le chantier mentionné ci-dessus (absence des moyens humains et matériels) depuis la date d'ouverture (26/02/2024) à ce jour, et cela malgré nos appels téléphoniques sans réponses suite à plusieurs visites de chantier effectué par les membres du CMP de Seddouk ce qui engendre un retard dans la livraison du projet.
2. Le Non-respect des recommandations du 1<sup>er</sup> avis de mise en demeure notifie le 04/04/2024.

A cet effet, vous êtes tenus de reprendre le chantier dans l'immédiat et le renforcer en moyens humains et matériels afin d'achever les travaux dans les délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications techniques du contrat en vigueur.

#### • **Délai d'exécution de la mise en demeure :**

08 jours après la parution de cet avis de mise en demeure dans le site WEB d'ALGERIE TELECOM.

#### • **Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE-TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux tort exclusif du partenaire contractant.

### Accusé de réception

Date .....

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

### Le Directeur

Bejaia le 14/04/2024

